Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_07_2-DE

CM-16-12-2025/07-2

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	***COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE*** EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*15*
Nombre de votants :	*15*
Date de Convocation :	*09/12/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Michelle TANGUY*

Messieurs *Christian GOBERT, David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Marie AUBRY, Céline CONSTANT*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Monique JEAN*

Objet : FINANCES : Engagement de dépenses nouvelles sur 2026

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que l''article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_07_2-DE

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peu, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus».

En application de ces dispositions, et afin d'assurer une continuité du service public, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes, pour l'essentiel destinées à permettre des interventions d'urgence, au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles
Crédits ouverts au budget 2025 (hors restes à réaliser) ---------- 1 101 000,00 €
25% ---------- 275 250,00 €
Travaux de sécurité ou interventions d'urgences sur
Les bâtiments, équipements, véhicules et matériels ---------- 100 000,00 €

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Dix-Sept Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE
Jérôme PASCO

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217